

# DELIBERATION

## COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre, s'est réuni en session ordinaire à Riboux sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Mandats spéciaux accordés au Président et à la 5ème Vice-Présidente pour représenter le Parc auprès de la Fédération des Parc naturels régionaux de France ainsi qu'à certains élus dans le cadre de la signature du contrat FODEX et du voyage d'étude en Italie.

**Délibération n° :** 494-2025

**Nombre de membres en exercice :** 38

**Nombre de voix des membres en exercice :** 70

**Nombre de membres présents :** 15

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) :** 6

**Nombre de voix exprimées :** 25

**Nombre de membres excusés, absents :** 17

**Secrétaire de séance :** Robert DELEDDA

**Présentes, Présents :**

Mickaël SCHNEIDER

Suzanne ARNAUD

Franck NICCOLETTI

Laurence BRULEY

Marie-Pierre EMERIC

Denise REY

Claude FABRE

Jean-Michel CONSTANS

Henri BERGE

Roger ANOT

Jacques PAUL

Robert DELEDDA

Bruno AYCARD

Hervé THEBAULT

Hélène VERDUYN

**Représentées, Représentés (pouvoirs) :**

**Laetitia TREMOUILHAC**, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins a donné pouvoir à Laurence BRULEY, déléguée de la commune d'Auriol,

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur,

**Christian OLLIVIER**, délégué de la commune de Roquevaire a donné pouvoir à Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,

**Georges LUVERA**, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos,

**Ollivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes les Montrieux.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)

**Excusées, Excusés :**

Philippe SCHELLENBERGER, Jean-Marie LACATENA, Cathy SILY, Sophie LEMETER, Virginie PHELIPPEAU, Josiane GALIZZI, Marc LAURIOL, Marie-Laure PONCHON, Véronique MIQUELLY, Didier REAULT, Georges BOTELLA, François DE CANSON, Christophe MADROLLE, Michel GROS, Jean-Yves DOLISI, Carine PAILLARD, Patrice TONARELLI.

**Etaient également présentes, présents :**

Sylvie GUIGONNET, Présidente du Conseil Citoyen ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission Patrimoine naturel ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt, Transition énergétique et Chargée d'Évaluation ; Claire CEONE, Coordinatrice Ecogardes, Garde Régionale Forestière ; Nikita MELUSSI, Ecogarde ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier.

Vu :

- \* Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18, R.2123-22-1
- \* Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- \* Le décret n°2019-139 du 20 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- \* La délibération n°485-2025 du Comité syndical du Parc en date du 26 mars 2025 identifiant le Président, Michel GROS, et Madame la 5ème Vice-Présidente, Carine PAILLARD, comme deux des référents du Parc à l'Assemblée Générale de la Fédération des PNR de France ;
- \* La décision 2025-046 décrivant le « voyage d'étude et de collaboration Parcs naturels et gestion du Loup ».

Monsieur le Président invite le comité à élire son président de séance pour la discussion et le vote de la présente délibération.

Suzanne ARNAUD, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume présente sa candidature.

Le Comité syndical, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE Suzanne ARNAUD**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume présidente de la séance de discussion et de vote s'agissant des mandats spéciaux précités.

Les délégués concernés par la présente délibération quittent la séance à quatorze heures quarante-cinq.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de **Suzanne ARNAUD**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume dûment désignée par ses pairs, est invité à délibérer sur lesdits mandats spéciaux, lesquels se présentent ainsi :

Considérant que :

- \* Dans le cadre des fonctions, Monsieur le Président et Madame la 5ème Vice-Présidente représentent le Parc auprès de la Fédération des Parc naturels régionaux de France. Cette mission est accomplie dans l'intérêt des affaires du syndicat, ne correspondant pas à l'exécution habituelle des fonctions dont ils sont investis. Monsieur le Président et Madame la 5ème Vice-Présidente peuvent être appelés à effectuer ce type de représentation pouvant ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement. Dans le cadre de leurs fonctions, Monsieur le Président, et mesdames et messieurs les délégués du Parc, Madame Carine PAILLARD, Madame Blandine MONIER, Monsieur Jean-Yves DOLISI et Monsieur Patrice TONARELLI ont représenté le Parc lors du voyage d'étude en Italie réalisé du 20/10/2025 au 24/10/2025 compris. Cette mission a été accomplie dans l'intérêt des affaires du syndicat, ne correspondant pas à l'exécution habituelle des fonctions dont ils sont investis. Monsieur le Président, Madame Carine PAILLARD, Madame Blandine MONIER, Monsieur Jean-Yves DOLISI et Monsieur Patrice TONARELLI ont eu lors de ce voyage d'étude des droits au remboursement de frais exposés au plein accomplissement de ce projet. Dans le cadre des fonctions, Monsieur le Président et Madame Carine PAILLARD ont représenté le Parc lors de la signature de la labélisation FODEX qui s'est déroulé à Paris du 24 septembre au 25 septembre 2025. Cette mission a été accomplie dans l'intérêt des affaires du syndicat, ne correspondant pas à l'exécution habituelle des fonctions dont ils sont investis.

Il est proposé, pour répondre aux exigences réglementaires et comptables, que le comité syndical accorde un mandat spécial :

- Pour le Président et la 5ème Vice-Présidente pour représenter le Parc à la Fédération des Parc naturels régionaux de France pendant la durée de leur mandat.
- Pour le Président et les délégués du Parc Madame Carine PAILLARD, Madame Blandine MONIER, Monsieur Jean-Yves DOLISI et Monsieur Patrice TONARELLI pour représenter le Parc dans le cadre du voyage d'étude en Italie qui s'est déroulé du 20/10/2025 au 24/10/2025.
- Pour le Président et Madame Carine PAILLARD pour avoir représenté le Parc lors de la signature de la labélisation FODEX à Paris du 24 septembre au 25 septembre 2025.

Hors la présence des délégués concernés, le Comité Syndical, ouï l'exposé de sa présidente de séance, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE CONFERER** ces mandats spéciaux.
- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais liés à ces mandats spéciaux.
  - \* Les frais de transport seront remboursés sur la base des justificatifs fournis (billets de train, frais de carburant, etc.).
  - \* Les frais d'hébergement seront remboursés sur présentation des factures.
  - \* Les frais de repas seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS

